



Commission des alcools et du cannabis du Nunavut

Procès-verbal de la réunion générale n° 84 tenue du 8 au 10 mars 2021

Téléconférence

Présents : Terry Dobbin, président
Qilak Kusugak, membre
Nancy Mike, membre
Valérie Young, membre

Michael Murphy, gestionnaire des agences publiques
Edith Sweetwater, secrétaire exécutive, Société des alcools et du cannabis du Nunavut
Merrilee Rasmussen, conseiller juridique
Zena Charowsky, conseillère juridique

Invités : Angela Briffet, gestionnaire de la Division des alcools et du cannabis
Jo-Ann Falkiner, directrice des Politiques ministérielles
Maud Pelletier de Simini, inspectrice en chef
Dan Young, directeur, Société des alcools et du cannabis du Nunavut

Absences : Miranda Atatahak
Bob Jancke
Leesa Ikkidluak

1. Ouverture de la séance n° 84 – Lundi 8 mars.
La séance est ouverte à 8 h 33 HNC (9 h 33 HNE) le 8 mars 2021.
2. Mot du président
Le président a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres.
3. Approbation de l'ordre du jour

Motion 84-01

Que le conseil d'administration approuve l'ordre du jour de la 84^e réunion de la Commission des alcools et du cannabis du Nunavut avec l'ajout du point 8.5 concernant les ordinateurs portables et les vidéoconférences.

Proposée par : Q. Kusugak

Appuyée par : N. Mike

Vote : Motion adoptée

4. Déclaration d'intérêt
Aucune.

5. Approbation du procès-verbal de la 83^e réunion (11 au 13 janvier 2021)

Motion 84-02

Que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la 83^e réunion de la Commission des alcools et du cannabis du Nunavut.

Proposée par : V. Young

Appuyée par : Q. Kusugak

Vote : Motion adoptée

6. Rapports présentés au conseil d'administration

6.1 Président du conseil d'administration

Aucun rapport

6.2 Secrétaire exécutive

6.2.1 Demandes de permis de circonstance, relevés de comptes et ratification des décisions du conseil d'administration entre les réunions

Aucune.

6.2.2 Autres demandes au conseil d'administration de la part de titulaires de licence et ratification des décisions du conseil d'administration entre les réunions

Motion 84-03

Que toutes les décisions du conseil d'administration relatives à d'autres demandes et relevés de compte issues des sondages par courriel depuis la dernière réunion du conseil d'administration soient ratifiées, avec mention des décisions suivantes afin qu'elles soient consignées dans le registre des motions :

- **2021-107 035 (Aqsarniit Dining) – Modification des heures d'ouverture permises. Prolongation temporaire accordée.**

Proposée par : V. Young

Appuyée par : Q. Kusugak

Vote : Motion adoptée

Motion 84-03A

Que, conformément à l'article 26 du Règlement sur les boissons alcoolisées, la secrétaire exécutive approuve les demandes de modification temporaire des heures d'ouverture présentées par les titulaires de permis et que les demandes de modification permanente des heures d'ouverture soient soumises au conseil d'administration à des fins de décision.

Proposée par : Q. Kusugak

Appuyée par : V. Young

Vote : Motion adoptée

6.2.3 Articles dans les médias, s'il y a lieu

Motion 84-04

Que les articles dans les médias présentés au conseil d'administration soient reçus et classés.

Proposée par : V. Young

Appuyée par : N. Mike

Vote : Motion adoptée

6.2.4 Rapport financier

Aucune.

6.2.5 Rapport - Vérification spéciale de la Nunavut Brewery Company Limited, Avery Cooper & Co. Ltd.

Motion 84-05

Que le rapport sur la vérification spéciale de la Nunavut Brewery Company Limited par Avery Cooper & Co. Ltd. présenté au conseil d'administration soit reçu et qu'une copie soit remise à la Nunavut Brewery Company Limited, accompagnée d'une lettre soulignant les attentes du conseil d'administration à l'égard de la Nunavut Brewery Company Limited.

Proposée par : Q. Kusugak

Appuyée par : N. Mike

Vote : Motion adoptée

6.3 Rapports de la Société des alcools et du cannabis du Nunavut et du ministère des Finances (politiques, application des lois sur les alcools, bureau du surintendant du cannabis).

Jo-Anne Falkiner,
Directrice des politiques
ministérielles

*Un rapport verbal a été
présenté.*

Mardi 9 mars
11 h HNE

Dan Young,
Directeur de la Société des
alcools et du cannabis du
Nunavut

*Un rapport verbal a été
présenté.*

Mardi 9 mars
11 h 15 HNE

Angela Briffet,
Angela Briffet, gestionnaire de
la Division des alcools et du
cannabis ainsi que Maud
Pelletier de Simini, inspectrice

Mardi 9 mars
11 h 30 HNE

en chef
*Un rapport verbal a été
présenté.*

6.4 Conseillère ou conseiller juridique
Aucune.

7. Questions à trancher

7.1 Demandes de renouvellement adressées au conseil d'administration - Conformité en matière de santé et de sécurité incendie

7.1.1 Demandes de renouvellement présentées au conseil d'administration - Effectuées (15 renouvellements sur 23 effectués)

Motion 84-06

Que le conseil d'administration renouvèle jusqu'au 31 mars 2022 les permis suivants :

004 (Alerte)	008 (Frobisher Racquette Club)
014 (RCL 168)	017 (Établissement touristique Frobisher)
018 (Frob Kitchen & Eatery)	019 (Storehouse)
020 (Remote – Arctic Watch Lodge)	025 (Salle à manger de la GRC)
026 (Elks 596 Cambridge Bay)	029 (Remote-Arctic Haven Lodge)
030 (Légion royale canadienne 169 Rankin Inlet)	031 (Snack)
032 (NuBrew Pub)	034 (Chartroom)
BP001 (Permis de brasserie pour NuBrew)	

Proposée par : V. Young

Appuyée par : N. Mike

Vote : Motion adoptée

Motion 84-06A

Pour renouveler le permis n° 001 (Discovery) jusqu'au 31 mars 2022, à condition que le document manquant, à savoir :

- **une déclaration sous serment valide (page 5 de la demande de renouvellement) faite devant un notaire public soit soumis et jugé satisfaisant au plus tard le 22 mars 2021.**

Proposée par : Q. Kusugak

Appuyée par : V. Young

Vote : Motion adoptée.

7.1.2 Demande de renouvellement, **titulaire du permis 003** (Elks 570), *incomplète*

Motion 84-07

a) **Pour renouveler le permis n° 003 (Elks 570) jusqu'au 31 mars 2022, à condition que les documents manquants, à savoir :**

- **une vérification du casier judiciaire - et un suivi des empreintes digitales en cas de correspondance possible - pour chaque membre de la direction;**
- **une preuve d'inscription active; et**
- **des états financiers corrigés,**

soient soumis et jugés satisfaisants au plus tard le 22 mars 2021, et à défaut de quoi,

b) **de prolonger temporairement le permis jusqu'au 31 mai 2021 et de le renouveler jusqu'au 31 mars 2022, à condition que les documents manquants soient soumis et jugés satisfaisants au plus tard le 21 mai 2021; et à défaut de quoi,**

c) **d'exiger que le(s) titulaire(s) du permis se présente(nt) devant le conseil d'administration à la date et à l'heure fixées par le président afin de démontrer pourquoi le permis ne devrait pas être suspendu ou annulé, et de prolonger temporairement le permis jusqu'à la date de l'audience de justification.**

Proposée par : V. Young

Appuyée par : N. Mike

Vote : Motion adoptée

7.1.3 Demande de renouvellement, **titulaire du permis 009** (High Arctic Sportfishing Camps Ltd.), *demande de dérogation/d'examen.*

Motion 84-08

Que le conseil d'administration approuve la demande de renouvellement de 009 (High Arctic Sportfishing Camps Ltd.).

Proposée par : Q. Kusugak

Appuyée par : V. Young

Vote : Motion adoptée

Motion 84-09

Que le conseil d'administration exige la réception d'un certificat de conformité à jour (ou d'une autre preuve d'enregistrement valide) avant le 7 juillet 2020 et, à défaut de quoi, que le titulaire du permis soit tenu de se présenter devant le conseil d'administration à la date et à l'heure fixées par le président afin de démontrer pourquoi le permis ne devrait pas être suspendu ou annulé.

Proposée par : V. Young

Appuyée par : N. Mike

Vote : Motion adoptée

7.1.4 Demande de renouvellement, **titulaire du permis 023** (A. des francophones), *incomplète*

Motion 84-10

- a) **Pour renouveler le permis n° 023 (Association des francophones) jusqu'au 31 mars 2022, à condition que les documents manquants, à savoir :**
- **une vérification du casier judiciaire - et un suivi des empreintes digitales en cas de correspondance possible - pour chaque membre de la direction; et**
 - **des certificats de serveur à jour, soient soumis et jugés satisfaisants au plus tard le 22 mars 2021, et à défaut de quoi,**
- b) **de prolonger temporairement le permis jusqu'au 30 avril 2021 et de le renouveler jusqu'au 31 mars 2022, à condition que les documents manquants soient soumis et jugés satisfaisants au plus tard le 22 avril 2021; et à défaut de quoi,**
- c) **d'exiger que le(s) titulaire(s) du permis se présente(nt) devant le conseil d'administration à la date et à l'heure fixées par le président afin de démontrer pourquoi le permis ne devrait pas être suspendu ou annulé, et de prolonger temporairement le permis jusqu'à la date de l'audience de justification.**

Proposée par : V. Young

Appuyée par : Q. Kusugak

Vote : Motion adoptée

7.1.5 Demande de renouvellement, **titulaire du permis 028** (Cape Dorset Suites), *incomplète*

Motion 84-11

- a) **Pour renouveler le permis n° 028 (Cape Dorset Suites) jusqu'au 31 mars 2022, à condition que le document manquant, à savoir la page 5 de la demande de renouvellement, soit soumis et jugé satisfaisant au plus tard le 22 mars 2021; et, à défaut de quoi,**
- b) **de prolonger temporairement le permis jusqu'au 30 avril 2021 et de le renouveler jusqu'au 31 mars 2022, à condition que les documents manquants soient soumis et jugés satisfaisants au plus tard le 22 avril 2021; et à défaut de quoi,**
- c) **d'exiger que le(s) titulaire(s) du permis se présente(nt) devant le conseil d'administration à la date et à l'heure fixées par le président afin de démontrer pourquoi le permis ne devrait pas être suspendu ou annulé, et de prolonger temporairement le permis jusqu'à la date de l'audience de justification.**

Proposée par : V. Young

Appuyée par : Q. Kusugak

Vote : Motion adoptée

- 7.1.6 Demande de renouvellement, **titulaire du permis 033** (Siniktarvik), *incomplète*

Motion 84-12

- a) **Pour renouveler le permis n° 033 (Siniktarvik) jusqu'au 31 mars 2022, à condition que la demande de renouvellement soit soumise et jugée satisfaisante au plus tard le 22 mars 2021; et, à défaut de quoi,**
- b) **de prolonger temporairement le permis jusqu'au 30 mai 2021 et de le renouveler jusqu'au 31 mars 2022, à condition que les documents manquants soient soumis et jugés satisfaisants au plus tard le 21 mai 2021; et à défaut de quoi,**
- c) **d'exiger que le(s) titulaire(s) du permis se présente(nt) devant le conseil d'administration à la date et à l'heure fixées par le président afin de démontrer pourquoi le permis ne devrait pas être suspendu ou annulé, et de prolonger temporairement le permis jusqu'à la date de l'audience de justification.**

Proposée par : V. Young

Appuyée par : Q. Kusugak

Vote : Motion adoptée

- 7.1.7 Demande de renouvellement, **titulaire des permis 035 et 036** (Hôtel et centre de conférence Aqsarniit), *demande de dérogation/d'examen.*

Motion 84-14

- b) **Pour renouveler les permis n° 035 et n° 036 (Hôtel et centre de conférence Aqsarniit) jusqu'au 31 mars 2022, à condition que les documents manquants, à savoir :**
 - **le suivi des empreintes digitales de Peter Keenainik par la GRC,**
 - **un affidavit concernant le casier judiciaire de Harry Flaherty, et**
 - **une preuve de l'enregistrement de la société dont la date de renouvellement est inférieure de 90 jours à celle du 31 mars 2021 soient soumis et jugés satisfaisants au plus tard le 22 mars 2021, et à défaut de quoi,**
- d) **de prolonger temporairement le permis jusqu'au 30 avril 2021 et de le renouveler jusqu'au 31 mars 2022, à condition que les documents manquants soient soumis et jugés satisfaisants au plus tard le 22 avril 2021; et à défaut de quoi,**
- e) **d'exiger que le(s) titulaire(s) du permis se présente(nt) devant le conseil d'administration à la date et à l'heure fixées par le président afin de démontrer pourquoi le permis ne devrait pas être suspendu ou annulé, et de prolonger temporairement le permis jusqu'à la date de l'audience de justification.**

Proposée par : Q. Kusugak

Appuyée par : N. Mike
Vote : Motion adoptée

7.1.8 Demandes de renouvellement en retard présentées au conseil d'administration
- Aperçu (APP 2021-115, 121, 122)

Titulaire du permis	Date de la demande	Date de présentation	Demande complète?
008 Frobisher Racquette Club	17 février 2021	24 février 2021	Oui
023 Association des francophones	17 février 2021		Non
033 Siniktarvik	16 février 2021		Non

Motion 84-15

Que le conseil d'administration approuve les demandes de renouvellement en retard pour Siniktarvik (APP 2021-115), Frobisher Racquette Club (APP 2021-121) et l'Association francophone (APP 2021-122).

Proposée par : Q. Kusugak
Appuyée par : N. Mike
Vote : Motion adoptée

7.2 Relativement aux renouvellements : Examen de la motion précédente sur les inspections incendie/de salubrité

Motion 79 - 05

Que le conseil approuve la possibilité de dater les certificats d'inspection sanitaire et d'incendie à partir du 1^{er} novembre en vue du prochain cycle de renouvellement des permis.

Proposée par : Miranda Atatahak
Appuyée par : Robert Jancke
Vote : Motion adoptée

Motion 84-15A

Que le conseil d'administration annule la motion 79-05.

Proposée par : Q. Kusugak
Appuyée par : N. Mike
Vote : Motion adoptée

7.3 Relativement aux renouvellements : Examen de la progression de la vérification du casier judiciaire

7.3.1 Âge de la condamnation
À reporter en juin.

7.3.2 Exigences du conseil d'administration en matière de vérification de casier judiciaire pour l'année de renouvellement 2022-2023
À reporter en juin.

7.4 Relativement aux renouvellements : Examen des journaux du serveur
La secrétaire exécutive collaborera avec le conseiller juridique et les services d'application de la loi pour s'assurer qu'un formulaire approprié est élaboré et distribué aux titulaires de permis avant le 31 mars 2021.

7.5 Demande préliminaire de permis - Permis de cocktails pour NuBrew

Motion 84-17

Que le conseil d'administration approuve la demande préliminaire de permis de cocktails pour NuBrew et qu'une date pour une audience publique soit fixée.

Proposée par : V. Young

Appuyée par : N. Mike

Vote : Motion adoptée

Motion 84-17A

Que, en plus de l'obligation d'afficher l'avis d'audience publique, conformément aux articles 31(1) et 31(2) de la Loi sur les boissons alcoolisées, le conseil d'administration ordonne que l'avis soit affiché :

- **sur les deux sites de messages d'intérêt public d'Iqaluit sur Facebook, et ce, à raison de 6, 3 et 1 jour avant l'audience, et**
- **1 semaine avant sur les tableaux d'affichage des sites suivants :**
 - **Elders Qamuk**
 - **Market Place (Ventures)**
 - **Northmart**
 - **Bureau de poste**

7.6 Iqaluit Outfitter - Demande de renseignements, quel permis d'alcool (APP 2021-105)
La secrétaire exécutive rédigera une lettre expliquant qu'il n'y a actuellement aucune législation en place autorisant un permis d'alcool ou une licence aux fins demandées.

Reporter la discussion générale à la réunion de juin.

7.7 Modification temporaire ou permanente des horaires - Rôles (Questions découlant du point 6.2.2 - APP 2021-107)
Voir la motion 84-03A.

8. Articles d'information

8.1 Une liste des actions prioritaires du procès-verbal précédent.

Secrétaire exécutive :

1. Avec l'aide du directeur, poursuivre le processus de préparation à l'intention des nouveaux membres du conseil d'administration (s'assurer que le manuel et la trousse d'orientation sont complets).
Copies électroniques envoyées.
Prévoir l'envoi d'une copie papier du dossier, fin avril 2021
2. S'assurer que les procès-verbaux approuvés des réunions, le registre des motions et le compte rendu des décisions prises à l'issue des audiences de justification sont envoyés à la traduction et affichés sur le site Web. Aborder les questions de confidentialité avec l'aide d'un conseiller juridique.
À traiter
3. Poursuivre l'élaboration de procédures pour les audiences sur le cannabis avec l'aide d'un conseiller juridique.
À traiter
4. Rédiger une soumission destinée au Conseil de gestion financière (CGF) demandant que les frais de renouvellement pour tous les permis d'alcool soient annulés pour l'année de permis 2021-2022.
5. Envoyer un avis à tous les membres du conseil d'administration au sujet de la formation du 11 février portant sur les règles de justice naturelle (inclure les nouveaux membres après leur assermentation).
Cours terminé.
6. Mettre à jour la directive interprétative sur le site web, y compris la directive interprétative n° 5
Mise à jour effectuée

Conseillère ou conseiller juridique :

7. Préparer les règles et les procédures pour les audiences écrites de justification en vue d'une discussion ultérieure. Aborder la question de la disponibilité dans toutes les langues.
À traiter en juin
8. Préparer une courte formation sur les règles de justice naturelle et le devoir d'équité.
Cours terminé.
9. Procédures pour les audiences sur le cannabis, poursuivre le processus d'élaboration avec la secrétaire exécutive.
À traiter
10. Aider à résoudre les problèmes de confidentialité afin que les procès-verbaux, le registre des motions, les comptes rendus des décisions rendues lors des audiences de justification puissent être affichés sur le site Web.

Fait.

11. Fournir au conseil d'administration des options pour gérer les cas de non-remise des frais de permis de 5 % et des frais de permis d'importation.
À traiter.

8.2 Renouveaulements et audiences de justification
À reporter en juin

8.3 Manuel CACN
À reporter en juin

8.4 Formation du 11 février sur la justice naturelle - compte-rendu

8.5 Ordinateurs portables, modems portatifs et plateformes de vidéoconférence.
Des ordinateurs portables sont disponibles pour l'usage des membres du conseil d'administration. Les décisions concernant la plateforme de vidéoconférence préférée (MS Team, Zoom, etc.) seront prises par courrier électronique. Les modems portatifs (petits modems) seront disponibles dans 4 à 6 semaines.

9. Date, heure et lieu de la prochaine réunion

(n° 85) du 14 au 16 juin 2021 (du lundi au mercredi) DÉMARCHE
En personne

Motion 84-19

Que, sauf dans le cas où l'administrateur en chef de la santé publique l'interdit, la réunion du 14 au 16 juin ait lieu en personne à Iqaluit.

Proposée par : Q. Kusugak

Appuyée par : V. Young

Vote : Motion adoptée

(n° 86) du 18 au 20 octobre 2021 (du lundi au mercredi)	À déterminer
(n° 87) du 10 au 12 janvier 2022 (du lundi au mercredi)	Téléconférence
(n° 88) du 7 au 9 mars 2022 (du lundi au mercredi)	Iqaluit
(n° 89) du 13 au 15 juin 2022 (du lundi au mercredi)	Cambridge Bay
(n° 90) du 17 au 20 octobre 2022 (du lundi au mercredi)	Téléconférence

10. Ajournement

Motion 84-20

Que le conseil d'administration ajourne la réunion le mercredi 10 mars 2021 à 10 h 09 HNC/11 h 09 HNE.

Proposée par : V. Young

Appuyée par : Q. Kusugak

Vote : Motion adoptée



12 avril 2021

Terry Dobbin,
président de la Société des alcools et
du cannabis du Nunavut

Date



12 avril 2021

Edith Sweetwater,
secrétaire exécutive,
Société des alcools et du cannabis du Nunavut

Date

ACTIONS PRIORITAIRES :

Secrétaire exécutive :

1. La secrétaire exécutive rédigera une version préliminaire de lettre expliquant qu'il n'y a actuellement aucune législation en place autorisant un permis d'alcool ou une licence aux fins demandées. Envoyer une copie conforme de l'ébauche de la lettre au conseil d'administration.
2. Pour le rapport d'audit de NuBrew, en collaboration avec le directeur :
 - soumettre au conseil d'administration les modifications/clarifications suggérées pour révision,
 - assurer un suivi auprès d'Avery Cooper, tel que prévu, et
 - rédiger une lettre préliminaire adressée à NuBrew qui accompagnera le rapport d'audit.
3. La secrétaire exécutive collaborera avec le conseiller juridique et les services d'application de la loi pour s'assurer qu'un *Registre de nouveau service* est élaboré et distribué aux titulaires de permis avant le 31 mars 2021.
4. Envoyer une copie papier de l'orientation aux nouveaux membres du conseil d'administration.
5. S'assurer que les procès-verbaux approuvés des réunions, le registre des motions et le compte rendu des décisions prises à l'issue des audiences de justification sont envoyés à la traduction et affichés sur le site Web. Aborder les questions de confidentialité avec l'aide d'un conseiller juridique.

6. Poursuivre l'élaboration de procédures pour les audiences sur le cannabis avec l'aide d'un conseiller juridique.

Conseillère ou conseiller juridique :

7. Le conseiller juridique aide à l'élaboration d'un *Registre de nouveau service* approprié.
8. Préparer les règles et les procédures pour les audiences écrites de justification en vue d'une discussion ultérieure. Aborder la question de la disponibilité dans toutes les langues.
9. Procédures pour les audiences sur le cannabis, poursuivre le processus d'élaboration avec la secrétaire exécutive.